

CONFIDENTIEL

**ETUDE RÉALISÉE PAR VOTRE CONSEILLER**

MYSAVINGS
STATIONSSTRAAT, 92
1930 ZAVENTEM
Tél.: 023181550
GSM:
Courriel: info@mysavings.be
Fax:

DESTINÉ À

S.P.R.L. MYSAVINGS

POUR

Monsieur Exemple MYSAVINGS
né le 01/01/1980

stars for life**Le plan pension qui travaille dur pour les indépendants.**

Grâce à cette gamme unique et la compétence des courtiers, tous les moyens ont été mis en oeuvre pour vous offrir les solutions optimales pour votre pension.

Le meilleur d'AXA pour l'indépendant

Fruit de la compétence d'AXA, avec l'aide de votre courtier, stars for life vous offre un ensemble de solutions intégrées :

- des formules performantes de gestion financière pour optimiser votre pension
- optimisation de vos avantages fiscaux
- protection maximale de votre famille et votre activité
- optimisation patrimoniale

Cette étude indicative a été réalisée le 13/01/2015 sur base des données reprises ci-après.
Tous les montants sont en EUR.



stars for life eip secure

TPP000 TPU000

Affilié

Monsieur Exemple MYSAVINGS né le 01/01/1980

Age : 35 ans 0 mois**Statut :** Indépendant - Dirigeant**Age au terme :** 65 ans**Etat civil :** Marié(e)**Salaire annuel brut :** 36.000,00**Date d'effet :** 01/01/2015**Durée :** 30 ans 1 mois**Date terme :** 01/02/2045

Assurance principale

Type de formule : secure**Simulation :** sur base de la prime

Projection de l'épargne à 65 ans (1)

	Principale (2,00%)	PB	Total
(1) Au taux de base	162.140,53		162.140,53
(1) Au taux rendement 2,50%	162.140,53	13.926,61	176.067,14
(1) Performance basse 2,00%	162.140,53	0,00	162.140,53
(1) Performance haute 3,75%	162.140,53	55.552,90	217.693,43

Capital décès minimum : (Tarif : non fumeur) 0,00

(1) Le taux d'intérêt attribué aux versements sera celui en vigueur à la réception de ceux-ci et le taux de la participation bénéficiaire évoluera en fonction de la conjoncture économique et des résultats du fonds. Le calcul ci-dessus s'appuie sur l'hypothèse que les taux indiqués sont constants jusqu'au terme de la projection.

Assurances accessoires

non

La présente étude répond à une demande d'information préalable à toute souscription. Elle est indicative, faite sur base des données de ce jour et des besoins et caractéristiques avancés par le client. Elle n'engage ni le candidat souscripteur, ni la compagnie. Les taux de rendement et les estimations sont donnés à titre purement indicatif et n'engagent nullement la compagnie.

Ces simulations sont réalisées selon les réglementations légales en vigueur lors de la conception de ce logiciel et sont donc susceptibles d'être revues.



stars for life eip secure

TPP000 TPU000

Primes (taxes incluses)

Echéance annuelle : 01/01
 Fractionnement : Annuel
 Première prime : entière
 Dernière prime : entière

Primes payables à la prise d'effet

Assurance principale 4.036,07

Prime unique à la date d'effet

0,00

Prime totale annuelle

4.036,07

Prime principale annuelle : 4.036,07
 Passé : 0,00
 Futur : 4.036,07

Si le total du paiement des primes et contributions sur tous vos contrats 'pension complémentaire' (à l'exclusion du PLC et l'INAMI) dépasse 30.000,00 euros (indexé) pour cette année civile, une contribution sociale spéciale de 1,5% sera due sur l'excédent au dessus de ce plafond.

Primes annuelles assurances accessoires 0,00
 Capital décès par accident 0,00

Réserves / provision transférées

non

Autres capitaux Pension AXA

non

Autres capitaux Pension hors AXA

	Déjà assuré	Passé	Futur
PLCI	50.000,00	50.000,00	0,00
Total	50.000,00	50.000,00	0,00

La présente étude répond à une demande d'information préalable à toute souscription. Elle est indicative, faite sur base des données de ce jour et des besoins et caractéristiques avancés par le client. Elle n'engage ni le candidat souscripteur, ni la compagnie. Les taux de rendement et les estimations sont donnés à titre purement indicatif et n'engagent nullement la compagnie.

Ces simulations sont réalisées selon les réglementations légales en vigueur lors de la conception de ce logiciel et sont donc susceptibles d'être revues.



stars for life eip secure

Règle 80% (en EUR)

TPP000 TPU000

CALCUL DE LA REGLE DES 80 % (CAPITAUX)

SALAIRE	Salaire annuel brut				36.000,00
		X			0,80
					<hr/>
	80% du salaire annuel brut				28.800,00
PENSION	Pension légale	-			12.731,29
					<hr/>
	(25% du salaire annuel brut)				16.068,71
CAPITAL VIE DE BASE	Coefficient de conversion	X			16,1004
					<hr/>
	Terme		65 ans		
	Assurance groupe - Marié(e)		16,1004		
	Capital vie de base, 20% PB excl.				258.712,66
		/			1,20
					<hr/>
	Capital vie de base, PB excl.				215.593,88
CARRIERE PROFESSIONELLE					
Carrière totale (max. 40)		X	40 0/12	/40	215.593,88
					<hr/>
Dont	- Carrière future (jusqu'au terme du contrat)	=	30 1/12	/40 =	162.144,56
	- Carrière passée * dans l'entreprise (01/01/2014)		1 0/12		
		+		/40 +	53.449,32
	* en dehors de l'entreprise (max. 10)		8 11/12		
					<hr/>
					- 50.000,00
CAPITAUX DEJA ASSURES, EXCL. PB					
	(Autre assurance de groupe, assurance dirigeant d'entreprise, convention de pension sous seing privé, contrat INAMI, pension libre complémentaire pour indépendant)				
					<hr/>
Dont	- Capital passé financé				50.000,00
	- Capital futur déjà financé				0,00
					<hr/>
CAPITAL TOTAL MAXIMUM DE LA REGLE DES 80%					165.593,88

CALCUL DE LA REGLE DES 80% (PRIMES)

La prime unique maximale s'élève à	0,00
Avec une prime unique de	0,00
La prime annuelle principale maximale s'élève à	4.036,07

Vous avez opté pour une prime unique de 0,00 et une prime annuelle principale de 4.036,07

La présente étude répond à une demande d'information préalable à toute souscription. Elle est indicative, faite sur base des données de ce jour et des besoins et caractéristiques avancés par le client. Elle n'engage ni le candidat souscripteur, ni la compagnie. Les taux de rendement et les estimations sont donnés à titre purement indicatif et n'engagent nullement la compagnie.

Ces simulations sont réalisées selon les réglementations légales en vigueur lors de la conception de ce logiciel et sont donc susceptibles d'être revues.